

Réunion du Conseil syndical le lundi 10 octobre 1949 dans le bureau de Mr Büsser à l'Opéra

Étaient présents : MM. Büsser, Duruflé, Chelle, Bédouin, Vivet, Coedès, Hazard, Diener, Saint Paul, Postaire, Rousselon, Bonté.

Excusés : Levif, Meugé.

Absents : Musson, Verroust, Pérard.

La séance présidée par Mr Büsser, membre de l'Institut, est ouverte à 17h05. Le Secrétaire donne un aperçu général de la situation au sujet du Contrat depuis la dernière réunion du Conseil. Il demande de fixer tout de suite la date de l'Assemblée Générale. Celle-ci est fixée le 6 décembre ou le 13 décembre 1949, selon les possibilités.

Le Secrétaire donne connaissance au Conseil syndical de la décision prise à la C.F.T.C. de réunir tous les syndicats à la Fédération du spectacle dans un seul groupement ; chaque syndicat verserait la somme de 35 francs par mois et par adhérent à la Fédération. Le Secrétaire des Artistes Musiciens d'Églises faisant, de par sa fonction, partie du Conseil Fédéral, a élevé une protestation contre cette éventualité, et a informé le Conseil Fédéral de la démission du Syndicat des Artistes Musiciens d'Églises, de la C.F.T.C., si cette prétention se réalisait.

Le Secrétaire déclare que selon les renseignements qui lui ont été fournis, que ce fait se trouverait accompli au 1^{er} janvier 1950.

Rousselon demande des explications supplémentaires et souligne l'inconvénient qu'il y aurait à se séparer de la C.F.T.C.

Le Secrétaire répond que le rôle joué par la Confédération a été en somme minime dans toutes les tractations qui ont eu lieu du point de vue syndical. Rousselon demande qu'un texte circonstancié soit notifié au Secrétaire. Le Conseil décide de démissionner de la C.F.T.C., au cas où les décisions de la C.F.T.C. deviendraient un fait et décide l'autonomie du Syndicat. Le Secrétaire donne connaissance des sommes versées à la C.F.T.C. par le Syndicat et propose qu'en cas de scission une partie de ces sommes soit attribuée à des artistes se trouvant embarrassés. Saint Paul remarque que Mgr Feltin a été un des artisans de la C.F.T.C. Monsieur Duruflé estime que notre position à la Fédération du spectacle ne nous favorise pas à l'Archevêché, l'Église n'étant pas un spectacle.

Le Secrétaire prévient le Conseil que pour se retirer de la C.F.T.C. une Assemblée Générale Extraordinaire devra être réunie.

Il demande que cette Assemblée Extraordinaire ait lieu, le cas échéant, dix minutes après la clôture de l'Assemblée Générale annuelle. Proposition acceptée. Le Secrétaire donnera

lecture d'un texte, donnant au Conseil syndical toute liberté de décider de la démission suivant les circonstances et de fonder un Syndicat autonome. Le Conseil décide de se réunir à nouveau le 14 novembre 1949 dans le bureau de Mr Büsser à l'Opéra.

Le Conseil décide d'examiner la question de l'attribution de la carte professionnelle et de la donner pour commencer à tous les membres du Syndicat, pour l'instant. Le Secrétaire fait remarquer qu'en ce cas, certains adhérents ne la méritent pas ; le Conseil estime que MM. les Curés ou même le Syndicat peuvent toujours demander l'examen pour les adhérents dont les qualités musicales sont estimées discutables. Cette carte entrera en vigueur au 1^{er} janvier 1949. Le Secrétaire donne connaissance au Conseil de ses rapports avec la Confédération des Travailleurs Intellectuels (C.T.I. et sur sa proposition le Conseil décide) d'affilier le Syndicat à cette Confédération. Le Secrétaire donne connaissance au Conseil de ses démarches au Bureau International du Travail, au Ministère du Travail, et de son intervention au sujet de la carte professionnelle que le groupement dit « Ordre des Musiciens » prétendait être le seul à attribuer. Il a élevé une protestation à ce sujet, et cette prétention semble ne pas avoir de suites.

Le Président Büsser, membre de l'Institut, demandera une audience personnelle à Mgr Feltin dans les jours à venir et nous réservera une prochaine audience, pour mettre le nouvel Archevêque au courant de notre action et de nos desiderata. Saint Paul fait remarquer que l'Église a augmenté ses tarifs de casuels et que dans ce cas une augmentation parallèle des tarifs des casuels des Artistes serait à envisager. Le Conseil est d'accord sur ce point et décide d'attendre le résultat de l'entrevue avec Mgr Feltin. Monsieur Duruflé demande des explications au sujet de l'attribution de la place de M.C. à Saint Jacques du Haut Pas, et remarque que le conseil n'a pas été tenu au courant de la décision à la suite de laquelle Mr Capdeville a été nommé.

Mr Chelle demande des explications quant à la nomination d'un chanteur comme M.C. à Saint Germain des Prés, et Saint Paul fait allusion sans nommer personne à l'attribution du poste de M.C. à Saint Pierre de Montrouge, qui s'est également faite en dehors du Syndicat. Certains membres du Conseil demandent s'il est normal que deux places de M.C. dans deux églises différentes soient tenues par le même artiste ; Saint Paul demande à Mr Büsser un rendez vous pour Mr Passani, chef des chœurs supplémentaires de l'Opéra. L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 18h20.

Réunion du Conseil le samedi 19 novembre 1949

Le Conseil se réunit dans le bureau de Mr Büsser, Directeur de la Musique au théâtre de l'Opéra.

Étaient présents : MM. Büsser, Diener, Levif, Bédouin, Chelle, Vivet, Coedès, Duruflé. Les membres absents se sont excusés.

Le Président Henri Büsser, membre de l'Institut, ouvre la séance à 17 heures et donne un compte-rendu de la visite qu'il fit à notre nouvel Archevêque, Mgr Feltin. Cette entrevue fut très courtoise et très sympathique. Mr Büsser a développé devant son Excellence, les raisons qui ont amené les Artistes d'Églises à se former en Syndicat ; il a donné toutes explications quant à l'action syndicale. Il fit part à son Excellence de la signature par Mgr Touzé d'une Convention de Travail ; son Excellence a déclaré à Mr Büsser qu'elle ignorait tout de notre action syndicale et de la Convention ; mais s'est néanmoins déclarée partisan d'une représentation syndicale. Il est possible et même certain que des espoirs d'amélioration artistique et pratique soient permis.

Le Secrétaire donne connaissance au Conseil des conversations qu'il a eues avec la Fédération du spectacle de la C.F.T.C. et informe le Conseil de la création de la « Section Fédérale de l'Art Religieux et de la musique sacrée » au sein de la Fédération.

La Fédération a décidé la création du Syndicat des Professionnels du Théâtre et de la Musique, auquel se trouve dorénavant rattaché notre Syndicat, celui-ci, de convention expresse gardant son autonomie et son entière liberté d'action. Le Conseil approuve les négociations engagées par le Secrétaire et le félicite de les avoir menées à bien.

Le Secrétaire présente au Conseil le modèle de la carte professionnelle. Le Conseil la trouve bien présentée et bien composée et l'approuve. Elle sera présentée à l'Assemblée Générale.

Le Président Büsser fait part au Conseil de la proposition qu'il a faite à l'Archevêque de Paris, d'une manifestation musicale grandiose, donnée soit à Notre Dame de Paris soit à Saint Sulpice. Le Président Büsser demande que tous les membres du Syndicat participent gratuitement à cette cérémonie. Le Secrétaire pense et dit au Président qu'une manifestation gratuite a fort peu de chances de réussite, eu égard aux nécessités vitales. Il propose qu'une chorale d'amateurs soit entourée de quelques professionnels qui seraient payés par la Caisse syndicale. Le Conseil se rallie à cette proposition et le nom du Père Martin est prononcé avec ses Chanteurs de Saint Eustache ainsi que la chorale Élisabeth Brasseur. La question reste en suspens. Mais le Secrétaire étudiera la manière pratique d'arriver à ce résultat. Son Excellence s'est d'ailleurs déclaré partisan de cette cérémonie et a promis qu'il la présiderait. Il est donc très urgent de trouver une solution à cet échange de vues.

Le Conseil fixe ensuite la date de l'Assemblée Générale pour 1949. Celle-ci aura lieu le 6 décembre 1949.

Le Président Büsser donne lecture au Conseil de la lettre de démission de Mr Meugé. Le Secrétaire fait remarquer que cette démission tombe mal car il n'y a plus le temps nécessaire pour faire connaître à l'Assemblée Générale la vacance provoquée par cette démission. Le Conseil décide de l'accepter à la date du 1^{er} janvier 1950.

l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 18h15.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 6 décembre 1949

L'Assemblée Générale annuelle, présidée par Mr Büsser, membre de l'Institut, est réunie dans les locaux de la C.F.T.C. 26 rue Montholon à Paris. La séance est ouverte à 21h15.

Étaient présents : Mr Büsser Président membre de l'Institut, MM. Musson, Chelle, Vivet, Bédouin, Verroust, Diener, Saint Paul, Postaire, Hazard, Pérard, Rousselon, Bonté.

Excusés : Mr Duruflé, Mr Meugé.

Démissionnaire Mr Levif, absent.

Le Président Büsser, membre de l'Institut, directeur de la Musique à l'Opéra, dans une improvisation bien équilibrée, retrace la vie syndicale pendant l'année écoulée ; il fait part à l'Assemblée de son désir de voir, dans le courant de l'année à venir, se créer une grande manifestation musicale et liturgique sous la forme d'une messe, dite dans une grande église de Paris, qui serait présidée par Son Excellence Monseigneur l'Archevêque de Paris. Il décrit alors la visite qu'il a faite à l'Archevêché et déclare qu'il a profité de cette visite pour parler un peu de la Convention de Travail ; Son Excellence en ignorait l'existence ; le Maître Büsser profite alors de l'occasion pour remettre à son Excellence une copie de la Convention qu'il avait sur lui. Son Excellence lui promet d'en prendre connaissance et de le convoquer dans la quinzaine suivante si quelque chose lui semblait anormal.

Mr Büsser, poursuivant son allocution, émet l'idée d'envoyer dans quelque diocèses un exemplaire de la Convention, accompagné d'une lettre à en tête de l'Institut. Excellent moyen pour inviter un haut dignitaire de l'Église à en prendre connaissance. Il se peut que cela ne donne rien mais on peut toujours tenter l'expérience. Le Secrétaire lit alors son rapport moral ; dans l'ensemble il déplore de trouver dans la corporation et chez les artistes un sentiment très peu orthodoxe, et qui sans être hostile, n'en est que très peu enthousiaste. Il dépeint certains abus, venant aussi bien des Maîtres de Chapelle, des Organistes que des Chanteurs. Il invite les artistes à une compréhension plus juste et plus élevée de leurs devoirs d'artistes. Le Trésorier lit alors son rapport financier ; et si une bonne partie des adhérents s'est acquittée de ses cotisations, il annonce quand même un chiffre de 49000 francs de cotisations impayées. Le Secrétaire donne alors connaissance à l'Assemblée de deux démissions : celles de MM. Meugé et Levif ; cette dernière, arrivée au secrétariat trois jours avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Devant ce fait, qui pouvait être préjudiciable aux Maîtres de Chapelle et Organistes, le Secrétaire demanda au Conseil syndical de prendre la décision d'accepter dans son sein, le Père Martin de l'Oratoire, Maître de Chapelle de Sainte Odile et directeur des

Chanteurs de Saint Eustache, qui aurait été élu à l'Assemblée Générale de 1948 s'il s'était produit une vacance de Maître de Chapelle ou d'Organiste. Le Conseil décide d'admettre cette proposition et le Secrétaire demande alors à l'Assemblée de ratifier cette décision. L'Assemblée donne son assentiment à l'unanimité, moins une voix ; le vote eut lieu à mains levées. Il restait encore à pourvoir au remplacement de Mr Levif. Le Secrétaire demande alors à l'Assemblée, si elle consent, malgré la déclaration préalable qu'il n'y aurait pas cette année d'élections, de passer outre, et de décider de voter pour remplacer Mr Levif. À mains levées, l'Assemblée décide le vote.

Le Secrétaire fait alors connaître que Mlle Brasseur, Maître de Chapelle et Organiste à Saint Jeanne d'Arc à Versailles, présente sa candidature. Il demande également s'il y a dans l'Assemblée des artistes qui posent leur candidature ; Mr Veysseyre Maître de Chapelle et Organiste à Saint Nicolas du Chardonnet déclare poser sa candidature. On passe alors au vote à bulletins secrets. Le nombre de votants était de cinquante. Le vote donne alors à Mlle Brasseur 25 voix et 24 à Mr Veysseyre, et un bulletin nul.

Devant cet ex-aequo, l'Assemblée étant partagée en deux, le Secrétaire demande au Conseil s'il consent à prendre un conseiller de plus ; le Conseil accorde cette proposition, et le Secrétaire demande à l'Assemblée d'admettre ce point de vue, ce qu'elle fit avec enthousiasme, et manifesta bruyamment sa joie. Le Père Martin, Mlle Brasseur et Mr Veysseyre font donc partie du Conseil syndical à partir du 6 décembre 1949. Le Secrétaire donne lecture à l'Assemblée de deux questions posées au Conseil sur les droits de l'organiste titulaire. Le Secrétaire répond à ces questions. On les trouvera dans les archives de l'Assemblée Générale de 1949. Le Secrétaire expose alors à l'Assemblée les modalités d'attribution de la carte professionnelle, qui sera donnée à tous les syndiqués sous réserve de l'approbation par le Conseil syndical de chacun des intéressés. Il donne également connaissance de l'annexe de la Convention qui engage personnellement les artistes.

Après les félicitations aux membres du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.